



PERMIS B - BOÎTE MANUELLE

Auto école VLB Conduite - 3 RUE MARIUS HUÉ - 91370 VERRIÈRES-LE-BUISSON

Tél : 09 86 14 64 09 - E-mail : vlbconduite@gmail.com

Numéro de Siret 885 011 700 00014

Durée minimum de la formation 20H sauf pour les titulaires d'une autre catégorie de permis hors AM et B1.

Le permis B permet de conduire les véhicules automobiles :

- Ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui ne dépasse pas 3,5 tonnes ;
- Affectés au transport de personnes ou de marchandises ;
- Conçus et construits pour le transport de huit passagers au maximum, conducteur non compris.

Peuvent également être conduits les véhicules mentionnés précédemment, attelés d'une remorque lorsque le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est inférieur ou égal à 750 kilogrammes.

Les mêmes véhicules peuvent être attelés d'une remorque lorsque le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kilogrammes, sous réserve que la somme des poids totaux autorisés en charge (PTAC) du véhicule tracteur et de la remorque de l'ensemble n'excède pas les 3,5 tonnes.

MODALITE DE LA FORMATION

La formation théorique

Elle est axée sur l'apprentissage des règles du code de la route et des bons comportements en matière de sécurité routière. Elle comprend des leçons théoriques et des tests.

La formation pratique

Elle est axée sur l'apprentissage :

- Des bons comportements du conducteur, afin de ne mettre en danger ni sa propre sécurité ni celle des autres ;
- De l'application des codes de la route ;
- Du fonctionnement mécanique du véhicule ; etc.

La formation pratique peut s'effectuer en conduite accompagnée.

DOCUMENTS POUR INSCRIPTION :

- Une copie recto verso de la carte nationale d'identité ou de la carte de séjour,
- Vous devez fournir une photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. Si vous êtes hébergé, vous devrez également soumettre le justificatif de domicile de l'hébergeur, une attestation de l'hébergeant, ainsi qu'une photocopie recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeur,
- Ephotos (photo pour permis de conduire avec signature agréée ANTS).

Selon la situation du candidat et la/les catégorie(s) sollicitée(s), des pièces supplémentaires peuvent être demandées :

- Si le candidat est âgé de 16 à 25 ans révolus : la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation individuelle d'exemption ;
- Si le candidat a déjà été inscrit dans un établissement d'apprentissage de la conduite pour obtenir la même catégorie de permis de conduire : le livret d'apprentissage ;
- Si le candidat est un résident étranger hors Union-européenne : un titre de séjour en cours de validité ;
- Si le candidat est soumis à un examen médical obligatoire : un formulaire de certificat médical ;
- Si le candidat est déjà titulaire d'une catégorie : une copie du permis de conduire ;
- Si le candidat est dispensé des épreuves théoriques : une photocopie du permis ;
- Si le candidat a fait l'objet d'une décision de suspension administrative ou judiciaire, de l'annulation du permis de conduire ou de l'interdiction de se présenter à l'examen ;

Les pièces justificatives le cas échéant :

- Une copie d'une pièce d'identité du représentant légal de l'élève mineur,
- Une copie de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de deuxième niveau (A.S.S.R.2)
- ou de l'Attestation de Sécurité Routière (A.S.R.),
- Une attestation de prise en charge de votre d'assurance pour la conduite accompagnée (AAC),
- Une copie de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de premier niveau (A.S.S.R.1) ou de l'Attestation de Sécurité Routière (A.S.R.), (pour les candidats au Brevet de Sécurité Routière uniquement),
- Une photocopie du permis de conduire recto verso (Pour les candidats à un permis de conduire d'une autre catégorie).